

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 22 mai 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 15

Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Rémy CRETIN, Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Pierre NEVEUX, Coralie PERSIANI, Eric BOUVARD, Florian WAGNIER, Mathilde ETIEVANT, Geoffroy GOIRAND

Pouvoirs : néant

Absents excusés : Corinne CHARPENAY, Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Séverine LIETSCH, Philippe COMBET, Guylène SELIN, Adeline ANCENAY, Cédric GEOFFRAY

Secrétaire : Patrice COEURJOLLY

**Date d'envoi de la
convocation :** 13/05/2025

Délibération n° 2025-30 Programme de réhabilitation de la ferme Armand en médiathèque et salle pluriculturelle - avenants aux marchés de travaux

Monsieur le Maire rappelle que les marchés initiaux ont été acceptés par délibération n° 2023-78 en date du 30 novembre 2023.

L'avenant proposé est relatif aux aléas de chantier.

Monsieur le Maire donne lecture des projets d'avenants qui s'établissent comme suit :

Marché / Attributaire	Montant HT	Montant Avenant HT juin 2024	Montant Avenant HT février 2025	Montant Avenant HT mars 2025	Montant Avenant HT mai 2025	Justification avenant mai 2025	Montant final Marchés HT
lot 1 démolition gros œuvre - RAE	265 815,67 €	27 357,17 €					293 172,84 €
lot 2 maçonnerie pisé	210 405,81 €	16 769,52 €	7 868,33 €				235 043,66 €
lot 3 charpente couverture zinguerie - LARGE CONSTRUCTION	157 651,98 €		12 638,44 €				170 290,42 €
lot 4 isolation par l'extérieur - Lugdunum	116 285,56 €	-9 090,92 €					107 194,64 €
lot 5 menuiserie bois - cbe	163 370,24 €			6 325,69 €	10 087,00 €	travaux supplémentaires : protection seuils des menuiseries, anémomètre, habillages démontables pour la fermeture des feuillures	179 782,93 €
lot 6 métallerie - MSR	63 704,22 €						63 704,22 €
lot 7 menuiseries intérieures - decraux	31 610,66 €						31 610,66 €
lot 8 doublages - Meunier	71 234,22 €						71 234,22 €
lot 9 sols scellés - carré création	11 614,28 €						11 614,28 €
lot 10 sols coulés - sorreba	33 662,23 €						33 662,23 €

REÇU EN PREFECTURE

le 26/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216902841-20250522-202530-DE

lot 11 plateforme élévatrice - aratal	22 464,00 €				928,00 €	carte GSM pour lecteur, fermeture réseau cuire	23 392,00 €
lot 12 plomberie chauffage - Cros	88 876,58 €				-12 225,00 €	moins value : travaux de désamiantage non nécessaires, suppression d'un radiateur et d'un ballon d'eau chaude; plus-value : redimensionnement chauffage pour diminuer l'isolant, modification de la pompe prévue initialement	76 651,58 €
lot 13 électricité cf 6 guillot	54 937,51 €						54 937,51 €
lot 14 vrd Augay et fils	47 424,05 €				5 284,75 €	Suppression cuve existante non conforme pour le programme, démolition d'une cuve découverte pendant la démolition, terrassements complémentaires suite adaptation de chantier et suppression arceaux vélos	52 708,80 €
lot 15 espaces verts - cheval	15 000,00 €				4 172,20 €	Plus-values : apport de terre végétale absente sur site et mise en œuvre d'une calade droite	19 172,20 €
Total	1354 057,01 €	35 035,77 €	20 506,77 €	6 325,69 €	8 246,95 €		1 424 172,19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les article L2194-1 et R 2194-2, R 2194-3,

REÇU EN PREFECTURE

le 26/05/2025

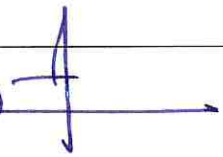
Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216902841-20250522-202530-DE

Vu les projets d'avenant présentés,

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature des avenants proposés dans les conditions exposées.

A Montanay, le 26 mai 2025

Le secrétaire de séance, Patrice COEURJOLLY	Le Maire, Gilbert SUCHET
	



*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,
Le Maire,*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr Mise en ligne le : 27/05/2025

REÇU EN PREFECTURE

le 26/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-063-216902841-20250522-202530-DE